



Journée Herbagère ADCF Agridea 2025

Compaction des sols des prairies

La compaction du sol dans les terres arables est un problème bien connu et largement documenté. Face à l'augmentation du poids des machines, particulièrement les machines d'épandages proches du sol (comme les pendillards), cet enjeu prend également de l'importance dans les prairies. Celles-ci sont en effet parcourues plus d'une vingtaine de fois par an pour les différentes opérations, ce qui peut résulter en une compaction du sol, parfois en profondeur. Les solutions de décompaction y sont toutes plus limitées qu'en terre ouverte, puisqu'il n'est pas souhaitable de détruire la prairie.

Date :	Jeudi 2 octobre 2025
Lieu :	Agroscope Posieux / Grangeneuve FR
Responsables :	Kim Schneider, AGRIDEA (kim.schneider@agridea.ch) Nathalie Dakhel-Robert, AGRIDEA (nathalie.dakhel-robert@agridea.ch)
N° du cours :	25.319
Objectifs :	Les participant-e-s : • comprennent les enjeux liés à la compaction des sols dans les prairies, particulièrement l'influence sur la composition botanique et la productivité et qualité du fourrage ; • observent la compaction des sols de prairie sur différents sols et dans différentes situations ; • connaissent les mesures pour prévenir la compaction ; • connaissent les mesures mécaniques pour décompacter le sol d'une prairie.
Public :	Conseiller-ère-s et enseignant-e-s agricoles, agriculteur-rice-s collaborateur-trice-s des maisons de semences, coopératives agricoles, firmes d'aliments et autres personnes concernées par la production fourragère et la compaction des sols.
Méthodologie :	Présentations et échanges en salle et sur le terrain, observation de profils de sol, démonstrations sur le terrain
Remarque :	L'après-midi se déroule à l'extérieur, merci de prévoir les équipements nécessaires en fonction du temps.

Jeudi 2 octobre 2025

08h30	Accueil, café et croissants
09h00	Enjeux de la compaction du sol dans les prairies en Suisse : situation et quelques chiffres et observations du FRIBO <i>Pierre Aeby et Adrian von Niederhäusern</i> <i>Grangeneuve</i>
09h30	Impact sur la composition botanique, le rendement et la qualité du fourrage <i>Beat Reidy, HAFL / ADCF</i>
10h15	Echanges sur les problématiques rencontrées sur le terrain et solutions mises en oeuvre <i>Nathalie Dakhel-Robert et Kim Schneider, Agridea / ADCF</i>
11h00	Impact sur le sol et le cycle de l'eau <i>Stéphane Burgos, HAFL</i>
11h30	Prévenir la compaction du sol – charge des machines et pression sur le sol <i>Stéphane Burgos, HAFL</i>
12h00	Prévenir la compaction du sol – méthodes de travail <i>Pierre Aeby, Grangeneuve / ADCF</i>
12h15	Repas de midi
13h30	Décompacter une prairie mécaniquement : démonstration sous-soleuse, présentation méthode et résultats <i>Pierre Aeby, Grangeneuve / ADCF</i>
14h00	Observation des sols compactés (profils, tests à la bêche, infiltration) <i>Stéphane Burgos, HAFL</i> <i>Nathalie Dakhel-Robert, Agridea</i>
15h50	Fin de la journée

Informations pratiques**Tarif du cours**

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation, d'organismes membres d'AGRIDEA ainsi que les membres de l'ADCF.

- CHF 240.– par jour

Autres participant-e-s

- CHF 360.– par jour

Les vacations (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) qui se montent à CHF 60.– sont comprises dans le tarif du cours.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription
25.319

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Termes_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100. – sera facturée. La facturation de frais supplémentaires reste possible, p. ex. pour les réservations qui auraient déjà été effectuées (lieux d'accueil, restaurant, hôtel, etc.).

Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.